

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1).
sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XV

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE.

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Fernand Chatelain, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billemaç, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Collin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, René Debesson, Hector Dubois, Raymond Dument, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René TraverT, Raoul Vadeplied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e lég. : 540 et annexes, 570 (annexe 26), 575 (tome XII), in-8° 79.
Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 18) (1978-1979).

Loi de finances. — Aménagement du Territoire - Hôtels et restaurants - Tourisme.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	4
I. — L'évolution quantitative et qualitative de la fréquentation touristique..	5
A. — Une sensibilité variable des vacances à la crise économique.....	5
1. — Les vacances des Français en 1977.....	5
a) Des disparités dans l'évolution des taux de départ.....	5
b) Une diminution quasi générale de la durée des vacances....	6
c) Un regain d'intérêt pour l'étranger.....	7
2. — Des résultats provisoires plutôt en progrès en 1978.....	8
3. — Des touristes étrangers plus nombreux.....	9
B. — Une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace qui aggrave les inégalités	10
1. — La concentration des vacances dans le temps demeure forte..	10
2. — La concentration des touristes dans l'espace se confirme.....	12
3. — La concentration accentue les inégalités à l'égard des vacances.	14
II. — Le développement du tourisme : un impératif économique et social....	17
A. — Un impératif économique.....	17
1. — Le poids du tourisme dans l'économie nationale.....	17
2. — La nécessité d'accroître et de rationaliser les efforts de promotion	20
a) La promotion à l'étranger.....	20
b) Les actions sur le marché français.....	22
c) Les progrès de la commercialisation.....	23
B. — Un impératif social.....	24
III. — L'adaptation progressive des hébergements.....	27
A. — L'hôtellerie	27
1. — L'évolution du parc hôtelier.....	27
2. — Les investissements de l'hôtellerie.....	29
3. — La percée de l'industrie hôtelière moderne.....	32

	Pages.
B. — Les hébergements à caractère social.....	33
1. — Les villages de vacances.....	33
2. — Le camping-caravaning	35
3. — Les hébergements ruraux.....	37
IV. — Les politiques d'aménagement touristique.....	39
A. — L'espace rural	39
B. — La montagne	43
C. — Le littoral	44
Examen en commission.....	46
Annexes	47

Mesdames, Messieurs,

Avec 70,5 millions de francs de dépenses ordinaires (+ 17 %), 79,3 millions de francs d'autorisations de programme (+ 14,4 %) et 72,6 millions de francs de crédits de paiements pour les dépenses en capital — malgré des dotations nettement accrues pour 1979 —, le Tourisme paraît doté d'un « petit » budget. Mais cette impression est erronée car, si l'on s'en tient à la récapitulation des crédits affectés à l'équipement touristique, mais inscrits dans d'autres budgets, c'est 194,542 millions de francs qu'il faut ajouter au chiffre précédent des autorisations de programme. Encore faut-il préciser que le tableau récapitulatif de l'annexe budgétaire ignore les crédits du FIAT, des budgets de l'Agriculture et de l'Environnement qui contribuent à l'aménagement touristique du pays, ainsi que les aides aux vacances distribuées par des organismes sociaux. En conséquence, votre commission demande que le Parlement soit clairement informé de l'ensemble des contributions publiques au Tourisme grâce à la présentation annuelle d'un document annexe à la loi de finances récapitulant l'intégralité des dotations intéressant ce secteur. Un document de ce type existe déjà pour l'Environnement et pour la Recherche.

I. — L'ÉVOLUTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

A. — Une sensibilité variable des vacances à la crise économique.

1. — LES VACANCES DES FRANÇAIS EN 1977

a) *Des disparités dans l'évolution des taux de départ.*

Le nombre des personnes parties en vacances a quelque peu augmenté en 1977, mais cela est dû à l'accroissement de la population des ménages. En effet, pour la première fois depuis 1965, on a enregistré un taux de départ inférieur à celui de la saison précédente. On peut considérer que la cause principale de ce phénomène réside dans la crise économique qui, jusqu'à ce moment, semblait avoir épargné le tourisme. Il faut cependant noter que la diminution du taux est limitée — 53,3 % au lieu de 54 % — et que le niveau des départs reste supérieur à celui de 1975.

Cette faible régression globale n'exclut pas des améliorations des taux de départ particuliers, notamment pour les catégories les moins favorisées quant aux vacances, à savoir les « exploitants et salariés agricoles » (19,3 % au lieu de 16,8 %) et les « inactifs » (38,5 % au lieu de 35,9 %). D'autres catégories qui avaient vu leur avantage réduit retrouvent des taux de départ voisins de ceux de 1975, tel est le cas des « patrons de l'industrie et du commerce » et des « cadres supérieurs et professions libérales ». Pour les premiers, l'accroissement est imputable principalement aux départs enregistrés l'hiver, alors que pour les seconds, ce sont surtout les départs d'été qui progressent.

Au contraire, l'évolution est défavorable pour les « cadres moyens » (79,7 % au lieu de 81,3 %), les « employés » (65,7 % au lieu de 66,2 %), le « personnel de service » (50,2 % au lieu de 53,1 %), les « ouvriers » (48,8 % au lieu de 53,4 %, soit moins que la moyenne nationale). Les départs les plus touchés ont été ceux des cadres moyens en hiver et ceux des ouvriers l'été.

En définitive, l'écart entre les taux extrêmes s'est quelque peu accru — 71,1 points au lieu de 70,3 points en 1976 — sans cependant annuler le progrès constaté depuis 1975 (74,9 points).

Les disparités géographiques s'amplifient. A Paris et dans la Région parisienne, on est parti plus souvent en vacances en 1977 que pendant la saison précédente (respectivement + 2,6 points et + 1,4 points). Dans les communes rurales, le taux de départ est stable. Les villes de 20 000 à 100 000 habitants connaissent un taux supérieur à celui enregistré en 1976, mais inférieur à celui de 1975. Dans les agglomérations de moins de 20 000 habitants et de plus de 100 000 habitants, les départs en vacances sont moins nombreux. Petites et grandes villes, sauf Paris, semblent donc les plus touchées par la crise ; cela est vrai surtout pour les vacances d'été.

La répartition des départs selon l'âge montre que les taux de départ ont diminué surtout pour les jeunes de moins de vingt ans, pour les personnes âgées de vingt-cinq à cinquante ans et pour la tranche d'âge soixante-cinq - soixante-neuf ans, alors qu'ils ont augmenté pour les jeunes de vingt à vingt-quatre ans, les personnes âgées de cinquante à soixante-quatre ans et de soixante-dix ans et plus.

b) Une diminution quasi générale de la durée des vacances.

La régression des taux de départ est allée de pair avec une stabilité du nombre de séjours et, surtout, une diminution de la durée moyenne des vacances : 29,4 jours en 1977, au lieu de 30,3 en 1976 et 30 en 1975. Seules, deux catégories socio-professionnelles font exception : les « patrons de l'industrie et du commerce » ont pris 23,9 jours de vacances au lieu de 20,1 en 1976 ; ils récupèrent ainsi une partie des pertes subies au cours des années antérieures ; les « exploitants et salariés agricoles » retrouvent un niveau voisin de celui atteint par eux en 1969. Les « cadres supérieurs et professions libérales » restent en tête quant au nombre de journées de vacances (40,1).

Seules, les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus ont eu des vacances un peu plus longues qu'en 1976 (35,1 jours contre 34,8 jours en 1976) ; ces personnes demeurent, avec les jeunes de moins de quatorze ans, les Français les mieux dotés en jours de vacances (31). Mais, en ce qui concerne les jeunes, le nombre de journées de vacances reste très inférieur à la durée fort longue des congés scolaires.

Il faut cependant rappeler ici que le tourisme de fin de semaine ne fait pas l'objet de statistiques et que pour les taux de départ et la durée des vacances, seuls sont pris en compte des séjours de quatre jours consécutifs au moins.

Evolution des vacances des Français

	EFFECTIFS EN MILLIONS						
	1964	1969	1973	1974	1975	1976	1977
Effectif de la population des ménages ordinaires d'après l'enquête (1)	46,6	47,9	49,6	49,7	49,8	49,7	50,6
Nombre de personnes parties en vacances (2)	20,3	21,5	24,5	24,9	26,1	26,8	27
Taux de départ (3)	43,6 %	45 %	49,2 %	50,1 %	52,3 %	54 %	53,3 %
Nombre de séjours de vacances (2)	31,2	33,5	37,5	39,1	41,7	43,9	43,9
Dont en France	27,4	23	31,2	33,5	33,2	37,4	36,6
Dont à l'étranger	3,8	4,5	6,3	5,6	6,5	6,5	7,3
Nombre de journées de vacances (2)	611	667	723	745,3	785	817	796
Dont en France	541	558	591	623	649	682	651
Dont à l'étranger	70	99	132	123,3	136	135	145

(1) Population des ménages ordinaires d'après l'enquête: cette estimation, obtenue à partir de l'échantillon, nécessairement différente de la population réelle, assure la cohérence des taux de départ.

(2) Par convention, nous appelons séjour d'été un séjour ayant débuté entre le 1^{er} mai et le 30 septembre dans les enquêtes réalisées depuis 1973; entre le 1^{er} juin et le 30 septembre dans les enquêtes précédentes.

(3) Pourcentage de personnes parties au moins une fois pendant la période d'été conventionnelle rappelée ci-dessus.

c) Un regain d'intérêt pour l'étranger.

Alors que, depuis 1974, le nombre de séjours et de journées de vacances des Français à l'étranger a, soit diminué, soit augmenté beaucoup plus lentement que les vacances en France, un accroissement très sensible est observé pour 1977. Par rapport à l'année précédente, on dénombre 800 000 séjours et 31 millions de journées supplémentaires.

On note une relative stabilité de la répartition des journées selon le genre de séjour, la mer étant le lieu choisi par 37 % des Français qui partent à l'étranger. Quant au mode d'hébergement, l'hôtel fait quelques progrès, les résidences de parents ou d'amis demeurant le lieu de séjour le plus fréquent (44 % des journées passées à l'étranger).

Parmi les moyens de transport utilisés pour se rendre à l'étranger, on relève que l'accroissement de la part de l'avion se confirme (26,8 des séjours, contre 24,3 % en 1976 et 22,7 % en 1975) tandis que les parts respectives du train et de l'auto se stabilisent.

Contrairement au phénomène observé en 1976, les Français ont séjourné plutôt dans les pays où ils se rendent traditionnellement, tels que : Espagne, Portugal, Andorre (+ 1,2 million de journées par rapport à 1975 et + 7,6 millions par rapport à 1976), Italie (+ 500 000 journées par rapport à 1975 et + 1,4 million par rapport à 1976). Les îles britanniques, quant à elles, connaissent un succès croissant (+ 1,7 million de journées), peut-être en raison de la baisse du cours de la livre sterling.

Les vacances des Français à l'étranger en 1977.

PAYS DE DESTINATION	NOMBRE de séjours (en milliers).	NOMBRE de journées (en milliers).
Espagne	1 967	40 399
Portugal, Andorre.....	623	17 278
Italie	1 043	20 419
Suisse	393	5 414
Allemagne fédérale, Autriche.....	414	6 535
Benelux, Scandinavie.....	363	4 539
Iles britanniques.....	621	8 644
Pays de l'Est.....	208	3 800
Algérie, Maroc, Tunisie.....	647	15 018
Autres pays méditerranéens (1).....	531	10 685
Autres pays (2).....	494	12 096
Total	7 304	144 827

(1) Autres pays méditerranéens : Yougo-slavie, Grèce, Bulgarie, Turquie, Liban, Israël.

(2) Autres pays : Afrique, Asie, Amérique.

2. — DES RÉSULTATS PROVISOIRES PLUTÔT EN PROGRÈS EN 1978

Selon les enquêtes instantanées menées par les services du tourisme, en dépit des aléas atmosphériques et d'un mauvais début dans quelques stations, la saison d'hiver a été souvent considérée comme bonne, voire meilleure que la précédente. Il semble qu'une partie de la clientèle s'est reportée vers les Alpes au moment où les Pyrénées et les autres massifs n'offraient qu'un faible enneigement.

On note qu'un grand nombre de responsables de stations ont estimé que la clientèle était en augmentation par rapport à l'année précédente. La fréquentation des étrangers a tendance à augmenter : les Belges et les Néerlandais séjournant dans tous les massifs, les Allemands dans les Alpes, les Anglais apparaissant dans les Pyrénées et les Alpes. La clientèle de fin de semaine est

en progrès dans de nombreuses stations. Cependant, en général, la tendance à limiter les dépenses, déjà constatée les années précédentes, demeure vigoureuse.

La saison d'été a généralement mal commencé en raison des conditions météorologiques très défavorables. Cependant, d'après les estimations des Services du Tourisme, les taux de départ enregistrés pendant l'été 1978 sont en progrès, le taux moyen (52,5 %) atteignant un niveau supérieur à celui de 1976 (51,5 %) et, *a fortiori*, à celui de 1975 (50,7 %). On évalue à 680 millions le nombre de journées de vacances entre le 1^{er} mai et le 30 septembre de cette année, c'est-à-dire + 20 millions de francs par rapport à l'été précédent. Il semble donc que la « pause » constatée en 1977 ne soit que passagère et qu'elle ne remette pas en cause le mouvement d'augmentation des taux de départ en vacances.

Selon les résultats disponibles, les départs des Français à l'étranger ont été nombreux, comme en 1977, en partie à cause du mauvais temps. L'Espagne a enregistré le tiers des journées passées à l'étranger pendant l'été, l'Italie et les autres pays méditerranéens étant ensuite les principaux bénéficiaires de ce flux, au détriment de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche.

3. — DES TOURISTES ÉTRANGERS PLUS NOMBREUX

Une enquête approfondie avait été menée en 1976 sur le tourisme étranger en France. Cette étude a été utilisée comme base des évaluations récentes des mouvements touristiques. Pour 1977, on estime à 26 millions le nombre des séjours et à 242 millions le nombre des nuitées. Notons que la France se situe dans le groupe des pays de l'OCDE qui ont enregistré une croissance accélérée du tourisme en 1977.

La crise économique ne semble donc pas avoir d'effet négatif sur l'attrait de la France. La durée moyenne des séjours est stable (9,3 jours), cependant certains touristes, notamment ceux en provenance d'outre-Atlantique ont tendance à écourter quelque peu leur visite.

Comme les années précédentes, on doit souligner que la plupart des touristes étrangers en France recherchent des hébergements bon marché. Sur la base de la fréquentation des hôtels homologués en Ile-de-France, on peut estimer que les résultats de 1978 seront supérieurs à ceux de 1977 ; la comparaison entre les nuitées enregistrées au cours des premiers trimestres de ces années met en évidence une progression : 2 648 248 en 1978 contre 2 363 604 en 1977.

B. — Une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace qui aggrave les inégalités.

1. — LA CONCENTRATION DES VACANCES DANS LE TEMPS DEMEURE FORTE

En dépit des efforts menés par les pouvoirs publics, l'étalement des vacances n'a pas progressé. Le tableau ci-dessous met en évidence la forte concentration des départs en juillet et en août.

Répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ.

DATE DE DEPART en vacances.	1965	1969	1973 (1)	1974 (1)	1975 (1)	1976 (1)	1977 (1)
1 ^{er} - 3 juin.....	1,6	2,3	1,5	1,8	1,8	1,5	1,7
4 - 27 juin.....	4,2	3,6	4,8	4,9	4,4	6	5,2
28 juin - 3 juillet.....	13,4	16,6	17,7	15,2	14,5	15,4	15,9
4 - 27 juillet.....	23,4	22,1	18,4	19,1	20,9	20,5	23,4
28 juillet - 3 août.....	25	27,9	25,8	26,8	27,1	28,7	24,8
4 - 11 août.....	10	10,6	12,1	11,2	11,7	9	9,3
12 - 27 août.....	13,5	10,1	11,4	12,1	11,7	11,3	11,4
28 août - 3 septembre.....	5,3	4,3	4,7	5,6	4,7	4,2	4,2
Après le 4 septembre.....	3,6	2,5	3,6	3,3	3,2	3,4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100
Dont départs en début ou fin de mois	45,3	51,1	49,7	49,4	48,1	49,8	46,6

(1) Afin de pouvoir établir des comparaisons, on n'a pas tenu compte ici du changement de définition adopté depuis les enquêtes de 1973, en excluant les départs du mois de mai. Les derniers représentent environ 4 % de l'ensemble des séjours d'été en 1976.

Au cours des dernières années, on assiste à une très légère augmentation des départs en juin, mais ceux enregistrés en septembre diminuent à peu près dans les mêmes proportions ; il n'y a donc aucun changement sensible.

Rappelons que l'objectif de l'administration est de convaincre les entreprises de rester actives pendant l'été, les travailleurs partant par roulement. L'hiver dernier, quarante mille « dossiers-conseils » ont été adressés à des entreprises installées en Région parisienne, ainsi que dans la Région Rhône-Alpes ; seules, cent seize ont répondu.

Pour 1978, les constructeurs automobiles ont décidé un échelonnement des congés et non plus seulement un décalage des départs, 40 000 personnes étant en congé pendant la première quinzaine de juillet et 90 000 pendant la seconde quinzaine de ce mois.

En juillet dernier, le délégué à la qualité de la vie estimait que la « pointe » des vacances des salariés de l'automobile en août serait réduite de 20 %. Au regard de l'encombrement actuel, ces mesures sont très insuffisantes.

Aucune modification substantielle n'a été opérée dans le calendrier scolaire, malgré des discussions longues et ardues. En effet, les dates des congés de l'année scolaire 1978-1979 n'ont été officielles qu'à la mi-juin, au lieu d'avril habituellement. Notons cependant que la date de la rentrée de 1979 n'a pas été fixée. Peut-on espérer que l'on parviendra à un accord sur un calendrier régional des vacances ? Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs doit mettre au point en collaboration avec le Conseil économique et social et les conseils régionaux un calendrier pluriannuel d'aménagement du temps, prévoyant notamment différentes zones géographiques pour les vacances scolaires estivales.

Pour l'année 1978, aucun progrès n'est sensible. D'après les estimations actuellement disponibles, la baisse de fréquentation enregistrée en juillet — largement imputable aux conditions météorologiques — a été compensée par une augmentation du nombre de journées de vacances en août.

Répartition mensuelle des jours de vacances pendant les cinq derniers étés.

	MAI-JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	TOTAL
1974	7,14	38,01	46,91	7,94	100
1975	7,91	37,72	47,65	6,72	100
1976	7,67	39,59	47,55	5,19	100
1977	8,12	42,15	42,75	6,96	100
1978 (1).....	7,90	39	45,7	7,4	100

(1) Estimation.

On évalue à environ 10 millions le nombre des automobiles ayant circulé entre le 28 juillet et le 1^{er} août 1978. Six millions d'heures sont perdues en quinze jours dans des encombrements qui s'étalent sur 1 800 kilomètres.

Pour les mêmes raisons, la SNCF entretient un parc de mille six cents wagons utilisés seulement vingt-cinq jours par an, chaque « voyageur de pointe » coûtant 2 200 F à la Société nationale. Air France doit disposer de moyens supérieurs d'un tiers aux

besoins normaux. A cela s'ajoute le coût des équipements que les collectivités locales doivent mettre en service pour recevoir une population bien supérieure au nombre des résidents permanents, notamment des stations d'épuration.

Alors qu'un effort d'équipement touristique important est mené depuis plusieurs années, il apparaît urgent de valoriser ce potentiel plus rationnellement. Notons que, malgré l'importance que les Français attachent au beau temps pendant leurs vacances, selon un sondage de la SOFRES, les deux tiers d'entre eux déclarent qu'ils ne partiraient pas au mois d'août, s'ils pouvaient choisir la date de leurs vacances ; ce chiffre concerne la région parisienne.

2. — LA CONCENTRATION DES TOURISTES DANS L'ESPACE SE CONFIRME

Le tableau qui suit met en évidence l'intérêt que les Français portent au littoral.

Evolution du nombre de jours de vacances en général et selon les destinations.

Indice 100 : été 1965.

ANNEES	TOTAL jours.	MER		CAMPAGNE France.	AUTRES destinations France (1).	AUTRES destinations étranger (2).
		En France.	A l'étranger.			
1974	123	136	143	97	125	138
1975	130	145	146	102	125	161
1976	132	150	150	106	127	148
1977	125	144	145	104	122	161
1978 (3).....	134	149	154	106	125	169

(1) Mer et campagne exclues.

(2) Mer exclue.

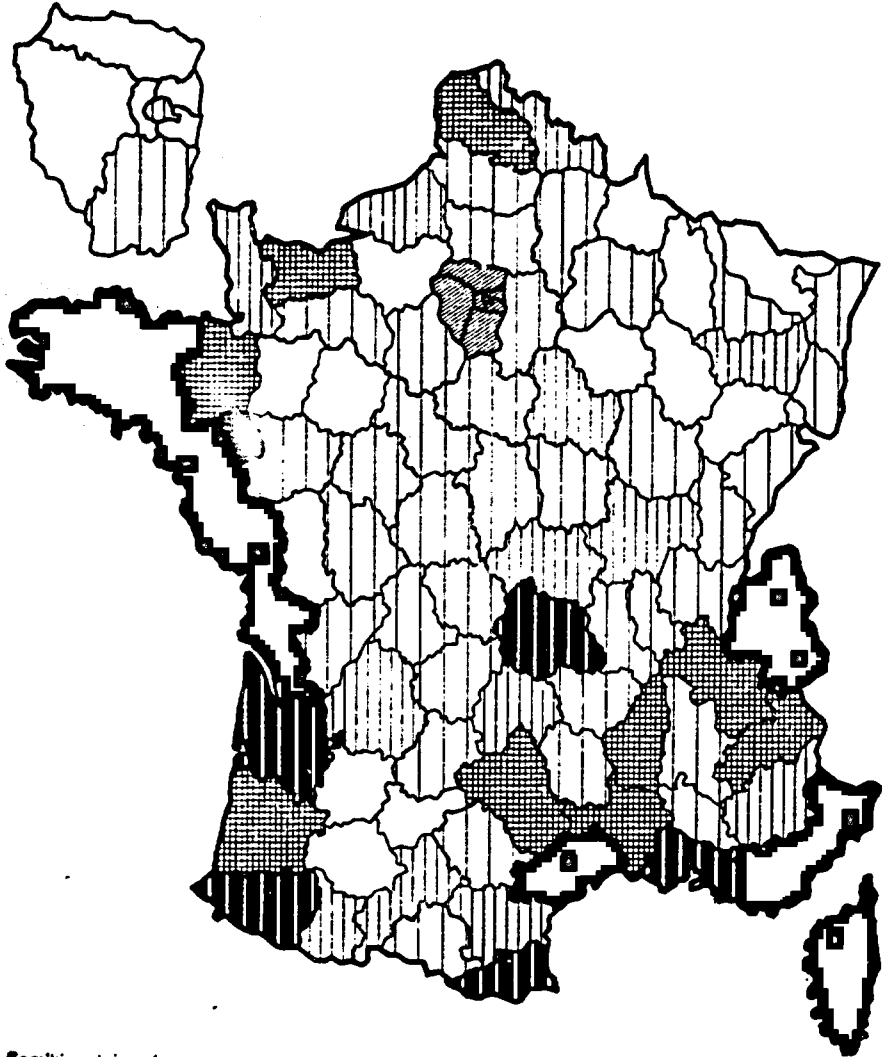
(3) Estimations.

Encore faut-il souligner que quelques départements reçoivent le plus grand nombre des touristes fréquentant le bord de mer.

Il semble qu'en 1978 la situation s'est aggravée du fait du mauvais temps du mois de juillet et d'une baisse de fréquentation de la Bretagne consécutive à la marée noire. Ainsi, en juin 1978, on comptait seulement 140 000 touristes dans cette région, au lieu de 480 000 en juin 1977. Au début du mois d'août on dénombrait 65 000 places de camping disponibles. L'impact a été fort sur la clientèle française (— 40 %) et catastrophique sur la clientèle étrangère (— 90 %).

L'effet négatif de la marée noire a même atteint des plages de la Manche, en raison des informations erronées diffusées à l'étranger sur l'extension de la catastrophe.

**Nombre de journées de vacances d'été des Français
par département d'accueil en 1977.**



Émissions de journées

Moins de 2

De 2 à 5

De 5 à 7

De 7 à 11

De 11 à 15

Plus de 15

Simultanément, le Var recevait 30 à 40 % de touristes excédentaires par rapport à sa capacité d'hébergement de 600 000 lits. On estimait à 50 000 le nombre de campeurs sauvages installés sur la Côte d'Azur. Dans certaines stations de la côte languedocienne, l'affluence était à son comble : les hôtels du Cap d'Agde, de Palavas et de la Grande Motte n'avaient plus aucune chambre disponible.

Cette affluence exceptionnelle sur la côte méditerranéenne est en contradiction avec les résultats d'un sondage effectué l'été dernier par un hebdomadaire, auprès de ses lecteurs. En effet, ceux-ci déclarent que les régions les plus agréables sont les Alpes, la Corse et la Bretagne, les régions des moins plaisantes étant la Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon, la Normandie, le Val-de-Loire et l'Alsace. Mais près de la moitié des personnes interrogées déclarent passer leurs vacances sur le littoral. Bien que l'échantillon de ce sondage ne soit pas représentatif de l'ensemble de la population française, il illustre la résistance des Français au changement et les contradictions entre les propos et les comportements.

3. — LA CONCENTRATION ACCENTUÉE DES INÉGALITÉS A L'ÉGARD DES VACANCES

La concentration des vacances dans le temps et dans l'espace accentue la ségrégation entre les Français.

L'absence d'étalement contribue au renchérissement de certaines prestations touristiques. Le fort déséquilibre temporaire entre l'offre et la demande incite les commerçants à augmenter notablement les prix pendant la saison « utile » qui est fort courte. On observe le même comportement chez les loueurs de meublés. Sur la Côte d'Azur pendant l'été 1978, les tarifs mensuels des locations étaient de 4 000 à 6 500 F, pour atteindre jusqu'à 20 000 F dans les stations les plus recherchées. Sur la côte Languedoc-Roussillon, deux semaines de locations meublées étaient payées 1 500 F à la Grande Motte.

Bon nombre de Français ne peuvent prendre des vacances aussi coûteuses. Le manque d'argent reste bien le premier objectif de non-départ. D'après une enquête réalisée en juillet dernier par la SOFRES sur un échantillon représentatif de la population de la Région parisienne, 44 % des personnes qui n'ont pas pris de vacances cet été déclarent ne pas être parties pour des raisons d'argent. Si l'on analyse les réponses selon l'âge, le motif pécuniaire est invoqué par 50 % des gens âgés de dix-huit à trente-quatre ans et 59 % des gens âgés de trente-cinq à quarante-neuf ans qui n'ont pas quitté leur domicile pendant l'été.

**Motifs invoqués par les habitants de la Région parisienne
qui ne sont pas partis en vacances au cours de l'été 1978 (Sofres).**

	ENSEMBLE des interviewés.	AGE		
		18 à 34 ans.	35 à 49 ans.	50 ans et plus.
(En pourcentage.)				
Pour des raisons d'argent.....	44	50	39	34
Pour des raisons de santé.....	22	15	5	35
Par plaisir.....	23	19	32	24
Sans réponse.....	11	16	4	7
	100	100	100	100

En dépit des efforts menés en faveur du tourisme social, analysés ultérieurement dans le présent rapport, de nombreux Français restent exclus des vacances en partie à cause d'une concentration qui renforce les effets de la ségrégation par l'argent.

II. — LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME : UN IMPERATIF ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. — Un impératif économique.

1. — LE POIDS DU TOURISME DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

A défaut de données statistiques précises, l'impact économique du phénomène touristique est bien souvent méconnu. Depuis bientôt deux ans, des travaux ont été entrepris par l'INSEE et les services du Tourisme en vue de mettre au point une comptabilité nationale du Tourisme, mais ce cadre comptable n'est pas encore opérationnel. On doit donc se contenter d'estimations.

Selon l'administration, la récapitulation des différents postes composant l'agrégat touristique aboutit à une évaluation de **160 milliards de francs en 1977**, soit **13,3 %** de la consommation des ménages.

La *Confédération française des Industries du Tourisme* (COFIT) (1) considère que le *chiffre d'affaires global des professions intéressées atteint 181 millions de francs*, 162 millions de francs étant imputables aux activités directes, 19 millions de francs aux activités annexes. La COFIT estime que le tourisme représente **6,1 %** du chiffre d'affaires, **5,9 %** de la valeur ajoutée, et **6,9 %** de la TVA comptabilisés en France.

En ce qui concerne l'emploi, des différences notables affectent les estimations de l'administration et de la COFIT. Selon la première, en 1977, 401 000 personnes dont 280 000 salariés sont occupées dans le secteur hôtellerie-restauration, 149 650 personnes dont 49 150 salariés travaillent dans des débits de boissons ; hors de l'hôtellerie, le tourisme ne représenterait que 50 000 à 70 000 emplois, parmi lesquels 43 000 environ intéressent le personnel salarié des agences de voyages.

(1) Sont membres de la COFIT : Air France, Aéroport de Paris, la SNCF, la Fédération nationale des transporteurs routiers, le Centre international de Paris, le Syndicat national des agents de voyages, le Syndicat national des chaînes d'hôtels, le Syndicat général de l'industrie hôtelière et l'Association de solidarité des agences de voyages.

La COFIT estime que le tourisme employait en 1976, 937 700 personnes — parmi lesquelles plus de 318 000 travaillaient dans le secteur hôtellerie-restauration, 415 000 dans les transports individuels, 95 000 dans les transports collectifs — et était à l'origine de 192 500 emplois annexes dans les activités-culturelles, les sports et les loisirs.

A l'égard de l'extérieur, le Tourisme apparaît comme la deuxième activité excédentaire après l'industrie automobile. Les recettes du Tourisme représentent, en 1977, 7,9 % de nos exportations. Les recettes touristiques françaises dépassent le montant de nos exportations vers la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, les Pays-Bas ou la Suisse.

Bien que la prudence soit de rigueur dans l'interprétation des statistiques de la balance du tourisme compte tenu des mouvements de travailleurs relevant de la zone franc, on constate avec satisfaction que l'excédent des paiements touristiques a notablement augmenté en 1977, après plusieurs années de régression.

Balance des paiements touristiques avec l'extérieur.
(Unité: millions de francs.)

EXERCICES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE avec l'extérieur.
1974	12 785	11 423	+ 1 362
1975	14 879	13 140	+ 1 739
1976	17 397	16 413	+ 984
1977	21 505	19 260	+ 2 245

La France dispose d'un potentiel touristique qui lui permet de prétendre à un accroissement substantiel de ses recettes touristiques. En effet, dans d'autres pays, les recettes touristiques représentent 10 à 20 % des exportations (Suisse, Grèce, Portugal, Autriche), voire même près de 25 % (Espagne).

Le tableau qui suit doit être examiné avec circonspection, les différents pays de l'OCDE n'ayant pas adopté des normes identiques de comptabilisation des recettes et dépenses touristiques; néanmoins il montre que la France se situe dans un rang fort honorable en ce qui concerne ses recettes touristiques.

**Recettes et dépenses enregistrées au titre du tourisme international en 1976 et 1977
par les pays de l'OCDE.**

(Chiffres arrondis en millions de dollars EU.)

PAYS DECLARANT Recettes, dépenses.	TOUS PAYS		
	1976	1977	Pourcentage.
Allemagne :			
Recettes	3 204,6	3 803,7	+ 18,7
Dépenses	8 851	10 804,6	+ 22,1
Autriche :			
Recettes	3 145,9	3 707,6	+ 17,9
Dépenses	1 517,7	2 062,3	+ 35,9
Belgique, Luxembourg :			
Recettes	841,8	993,2	+ 18
Dépenses	1 423,5	1 635,4	+ 14,9
Danemark :			
Recettes	803,3	939,9	+ 17
Dépenses	748,4	942,2	+ 25,9
Espagne :			
Recettes	3 083,4	4 003	+ 29,8
Dépenses	404,3	532,8	+ 31,8
Finlande :			
Recettes	323	332	+ 9
Dépenses	317	355	+ 12
France :			
Recettes	3 639,4	4 376,7	+ 20,3
Dépenses	3 433,5	3 919,8	+ 14,2
Grèce :			
Recettes	523,7	980,6	+ 19
Dépenses	81,7	89	- 0,8
Irlande :			
Recettes	259,3	323,1	+ 24,6
Dépenses	188	237,3	+ 26,2
Islande :			
Recettes	12,3	15,3	+ 24,4
Dépenses	17	26,9	+ 58,2
Italie :			
Recettes	2 525	4 762,4	+ 88,6
Dépenses	707,3	699,9	+ 26,4
Norvège :			
Recettes	406,4	475,8	+ 17,1
Dépenses	643,9	880,9	+ 33,7
Pays-Bas :			
Recettes	1 061	1 110	+ 4,6
Dépenses	1 977	2 434	+ 24,1
Portugal :			
Recettes	317,2	403,9	+ 27,3
Dépenses	140,2	196,3	- 3,5

PAYS DECLARANT Recettes, dépenses.	TOUS PAYS		
	1976	1977	Pourcentage.
Royaume-Uni :			
Recettes	2 899	3 905	+ 31,3
Dépenses	1 795	1 921	+ 7
Suède :			
Recettes	353	446	+ 26,3
Dépenses	1 079	1 245	+ 15,4
Suisse :			
Recettes	1 679	1 943	+ 15,7
Dépenses	936	1 114	+ 19
Turquie :			
Recettes	180,5	204,9	+ 13,5
Dépenses	207,9	268,5	+ 29,1
Canada :			
Recettes	1 641	1 616	— 1,5
Dépenses	2 589	2 829	+ 9,3
Etats-Unis :			
Recettes	5 806	6 218	+ 7,1
Dépenses	6 856	7 455	+ 8,7
Australie :			
Recettes	295	343	+ 16,3
Dépenses	628	580	— 7,6
Nouvelle-Zélande :			
Recettes	154,2	155	+ 0,5
Dépenses	231	281,1	+ 21,7
Japon :			
Recettes	312	424	+ 35,9
Dépenses	1 664	2 151	+ 29,3
Yougoslavie :			
Recettes	802,3	840,9	+ 4,8
Dépenses	•	•	•

2. — LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE ET DE RATIONALISER LES EFFORTS DE PROMOTION

Compte tenu de son importance dans l'économie française, le tourisme mérite d'être pris au sérieux.

a) La promotion à l'étranger.

Le projet de budget pour 1979 propose une revalorisation importante des dotations affectées à la promotion du tourisme étranger en France dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9 du VII^e Plan (50,8 millions de francs au lieu de 42,3 millions

de francs en 1976): Ces crédits supplémentaires seront destinés à financer notamment le recrutement de nouveaux agents pour les bureaux à l'étranger, l'acquisition de moyens matériels par les représentations, le soutien des activités de l'Association française d'action touristique (AFAT) à l'étranger et des campagnes de propagande.

Votre commission tient à attirer l'attention du Sénat et du Gouvernement sur l'hétérogénéité des statuts des organismes chargés de la promotion du tourisme français à l'étranger : certains sont considérés comme dépendant des ambassades françaises, d'autres sont assimilés à des entreprises ordinaires et, de ce fait, assujettis à des impôts. Tel est le cas à Londres, ainsi qu'a pu le constater sur place votre rapporteur. Ces disparités sont dépourvues de fondement et préjudiciables à une utilisation rationnelle des finances publiques. N'est-il pas anormal qu'une partie de l'effort budgétaire français profite finalement au Trésor public britannique et non au tourisme français ? En conséquence, votre commission demande instamment au Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs que ces disparités soient supprimées.

Quant aux actions de promotion prévues, votre commission approuve le choix effectué en faveur d'une intensification des efforts sur les marchés où la France est déjà plus ou moins connue, en particulier aux Etats-Unis.

Votre commission a également noté avec intérêt que le Ministre a l'intention de relancer l'activité de l'AFAT. Cette association qui regroupe quelques grandes entreprises a déjà apporté son concours à plusieurs opérations de promotion sur les marchés étrangers : elle est intervenue en faveur de la Guadeloupe après les menaces d'éruption de la Soufrière en 1977 ; elle a participé à une Semaine française de Saragosse ; elle a organisé des bourses hôtelières dans quelques grandes villes européennes et américaines ; elle a participé à la foire de Bâle. La participation des grandes entreprises à la promotion du tourisme à l'étranger qui a l'intérêt de drainer une clientèle vers ces entreprises, doit normalement avoir des « retombées » sur l'ensemble du tourisme français.

La promotion à l'étranger comporte un autre aspect fort différent : les exportations de l'hôtellerie française. L'hôtellerie moderne des chaînes intégrées a acquis une grande notoriété internationale. Depuis quelques années, les sociétés françaises se sont attachées à vendre leur savoir-faire à l'étranger. Le plus souvent, les investissements correspondant à ces opérations sont financés localement, les chaînes françaises assumant la gestion.

On compte actuellement une centaine d'hôtels français à l'étranger. La chaîne Novotel dispose de cinquante-sept hôtels en

exploitation ou en construction de vingt et un pays ; des projets sont à l'étude dans vingt-neuf autres pays, dont trois hôtels sur la côte Est des Etats-Unis.

Parmi les programmes les plus récents, on peut citer, pour Méridien, l'ouverture de deux hôtels dans les émirats du Golfe persique et la construction prochaine d'un hôtel à Houston ; pour Concorde, la réalisation d'un établissement à l'aéroport du Caire.

Pour mesurer l'intérêt financier de ces opérations, on indiquera que Méridien percevra en 1978, à titre d'honoraires de gestion, 35 à 45 millions de francs. A un moment où la France doit développer vigoureusement ses exportations, l'hôtellerie peut apporter une contribution intéressante.

On doit ici faire le point des interventions des Pouvoirs publics en ce domaine. Un groupe interministériel a été constitué pour coordonner les actions des différents Ministères concernés par les exportations de techniques françaises touristiques. On envisage la création d'une société de coopération touristique au sein de laquelle collaboreraient les professionnels (hôtellerie, agences de voyages, ingénierie, bâtiment et génie civil, fabricants de matériels spécialisés).

Quelques interventions ponctuelles du centre de coopération touristique du Ministère chargé du Tourisme ont permis de faciliter les implantations françaises dans quelques pays étrangers. Les efforts de ce type devraient être développés systématiquement.

b) *Les actions sur le marché français.*

C'est une banalité : de nombreux Français connaissent mal leur pays. Depuis deux ans environ, les services du Tourisme se sont orientés vers des actions de promotion nationales. Ainsi sont apparues les brochures *Cet été la France* et *Cet hiver la France* destinées au public français et élaborées par l'AFAT en collaboration avec les services de l'administration, avec la participation technique et financière de divers organismes publics. Les magazines ont été diffusés par les organismes locaux de tourisme. Dans le même esprit a été éditée une *brochure troisième âge* spécialement adaptée à cette clientèle. En outre, ont été menées des campagnes promotionnelles en faveur du thermalisme et les opérations dites « Nord-Sud-Est-Ouest ».

En 1978, une série de dix brochures régionales *Loisirs-accueil* ont été diffusées pour faire connaître les possibilités d'accueil et de loisirs de certaines régions. Une nouvelle brochure *France, vacances du troisième âge* a été distribuée aux personnes âgées. Outre des films mettant en relief l'attrait des vacances hors saison

dans quelques régions du Sud de la France, les services du Tourisme ont organisé des « séminaires touristiques France » dans une dizaine de grandes villes françaises et dans la banlieue parisienne ; quatorze régions ont participé à ces actions.

L'effort de promotion sur le marché national doit être fortement intensifié. La création d'un Centre d'information touristique doté de 300 000 F en 1979 répond à ce souci. Votre commission demande au Ministre de préciser les missions et les moyens dévolus à ce centre et d'indiquer les organismes qui participent à sa gestion.

D'autre part, votre commission souhaiterait que les campagnes de propagande touristique et d'édition de brochures soient toujours décidées après consultation des Comités régionaux de tourisme qui jouent un rôle essentiel dans la promotion et l'organisation du tourisme français.

..

Il va de soi que l'ensemble des actions de promotion doivent concourir à une meilleure répartition des journées de vacances dans le temps et dans l'espace.

c) *Les progrès de la commercialisation.*

Deux types d'actions retiendront notre attention. *Utilisant les possibilités qui leur sont offertes par la loi du 11 juillet 1975, les organismes locaux de tourisme commencent à offrir des voyages à forfait.* Sept départements ont créé des associations à but non lucratif autorisées à organiser le tourisme réceptif. Plusieurs demandes du même type ont été déposées par des offices de tourisme et des syndicats d'initiative. Leur acceptation est subordonnée à l'agrément par le Ministère de l'Economie d'un contrat type d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces nouveaux organisateurs de voyages. On considère que, prochainement, ces associations ou organismes locaux seront en mesure de proposer des produits commercialisables par les « tour operators ».

Les centrales de réservation répondent à un besoin important, elles facilitent notablement la commercialisation des hébergements, en particulier des meublés.

On doit citer ici les résultats intéressants obtenus par la centrale du Comité régional de tourisme d'Auvergne qui commercialise, pour sa troisième saison de fonctionnement, 150 gîtes ruraux sur les 1 700 de cette région ; les taux d'occupation enregistrés par les propriétaires sont en nette augmentation.

D'autre part, les sept associations départementales précitées — dans le Lot, la Haute-Saône, la Loire, la Lozère, la Haute-Garonne, l'Aude et l'Ille-et-Villaine — jouent également le rôle de centrales de réservation.

Cependant, en retenant le cadre départemental, ne risque-t-on pas de disperser les efforts ? *Ne serait-il pas préférable de créer des centrales régionales offrant au client un choix plus large d'hébergements locatifs ruraux ?* Votre commission estime que cette dernière formule devrait être encouragée, si l'on veut réellement développer la commercialisation des locations meublées, avant que la clientèle ne soit captée par des intermédiaires étrangers. Selon une information récemment parue dans la presse, « Swiss Chalets-Inter Home », organisation de location de vacances en Europe, a augmenté son chiffre d'affaires de 24 % en France en un an !

Un problème incident qui concerne l'ensemble des efforts de développement du tourisme français doit être évoqué ici. Votre commission estime en effet que tous les Comités régionaux de tourisme devraient se voir allouer des crédits de fonctionnement adaptés à leur mission. Rappelons qu'en application d'une instruction de 1976, ils doivent, en rapport avec l'établissement public régional (EPR), les conseils généraux, les municipalités, les associations et les différents organismes intéressés au développement du Tourisme, préparer, coordonner et suivre dans leur exécution les actions d'aménagement touristique, ainsi que coordonner et mettre en œuvre tant en France qu'à l'étranger, les actions de promotion touristique régionale.

Ce texte précise qu'ils remplissent auprès des EPR le rôle de conseil technique en matière de tourisme.

Or, actuellement, certains trésoriers-payeurs généraux admettent seulement le versement aux Comités régionaux de tourisme de crédits d'études. Il est temps de mettre un terme à ces différences de traitement et d'autoriser l'attribution généralisée de crédits de fonctionnement par les EPR à ces Comités régionaux.

B. — Un impératif social.

Il n'est pas tolérable qu'un nombre encore relativement important de Français reste exclu des vacances, ainsi qu'on l'a vu précédemment. Le 29 juin dernier, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs annonçait au Conseil supérieur du Tourisme que le Gouvernement avait retenu le principe d'un « titre-vacances ».

Rappelons qu'après la présentation du rapport de M. Blanc, *Choisir ses loisirs*, en 1977, le Ministre recevait au printemps dernier

une étude spécifique sur la création d'une aide à la personne pour les vacances. Certes une telle aide n'est pas une innovation, les caisses d'allocations familiales distribuant déjà des aides de ce type que le rapport de M. Blanc proposait d'ailleurs de doubler.

La nouveauté, c'est la procédure du titre-vacances. Les entreprises, les comités d'entreprise et les caisses de retraite achèteraient des titres revendus aux salariés à un coût inférieur. Une telle procédure est déjà en vigueur en Suisse, on peut ainsi régler des nuits d'hôtel, des repas au restaurant ou payer un transporteur ou un agent de voyages.

Les grandes lignes des propositions contenues dans le rapport remis au Ministre sont les suivantes. Les titres-vacances seraient nécessairement émis par des sociétés spécialisées au capital de 2,5 millions de francs, le paiement des titres bénéficiant de la garantie d'un pool bancaire. Les fonds des sociétés émettrices, l'utilisation des titres et la qualité des bénéficiaires seraient contrôlés par une commission composée de représentants des partenaires sociaux, des émetteurs, des prestataires de services, des organismes de tourisme social et des caisses d'allocations familiales.

Le bénéfice du titre-vacances serait réservé aux personnes disposant d'un revenu égal au SMIC pour un célibataire, deux fois le SMIC pour un célibataire avec un enfant ou un ménage sans enfant, trois fois le SMIC pour un célibataire ayant deux enfants ou un ménage avec un enfant. On évalue à 2 720 000 le nombre des bénéficiaires potentiels.

La participation de l'employeur serait comprise entre 33 % et 66 % de la valeur du titre ; elle serait exonérée de charges à concurrence d'un plafond égal à 50 % du SMIC mensuel, et ce par an et par salarié. L'ensemble de ces contributions patronales serait au maximum égal à la moitié du total des valeurs des titres acquis par l'entreprise.

Les titres nominatifs seraient valables deux ans et quatre mois dans les régions autres que celle où réside le bénéficiaire.

Les sociétés émettrices conserveraient environ le tiers des produits financiers générés par le placement à terme des fonds correspondant aux titres.

Ces propositions ont suscité des critiques de la part des organisations syndicales qui sont défavorables au plafond de revenu du SMIC, demandent que les produits financiers soient utilisés pour des investissements de tourisme social et que la commission de contrôle soit composée paritairement de représentants des usagers et des entreprises.

Le principe du titre-vacances constitue un progrès certain, car il confère à l'utilisateur une liberté plus grande et il touche un public plus large que les aides traditionnelles ; mais les modalités retenues pour la mise en œuvre conditionnent la réussite de l'entreprise. Notons qu'en Suisse le responsable du système — institué il y a quarante ans — estime que le succès est dû à l'organisation rigoureuse et au monopole de la Caisse suisse de voyages.

Pour formuler une appréciation, votre commission souhaiterait connaître les conditions et le calendrier d'application de la réforme envisagée par le Gouvernement.

A titre indicatif, on rappellera ici le montant des principales aides aux vacances actuellement versées ; ne sont pas ici indiqués les montants des aides allouées par les caisses de retraites.

Montant des aides aux vacances versées par les Caisses d'allocations familiales en 1976 et 1977.

MODES DE SEJOUR	BENEFICIAIRES des bons.		COUT en millions de francs.	
	1976	1977	1976	1977
<i>Accueil d'enfants.</i>				
En centres aérés.....	218 589 enfants.	225 000 enfants.	15,6	18
Placement dans des familles.....	5 931 enfants.	•	2	2,7
Centres et camps de vacances.....	299 213 enfants.	300 000 enfants.	100	110
			117,6	130,7
<i>Séjours familiaux.</i>				
En villages et maisons de vacances..	66 832 enfants.	70 000 enfants.	19,7	24
	14 387 adultes.	16 000 adultes.		
En vacances individuelles.....	831 936 enfants.	885 000 enfants.	90,8	102
	9 026 adultes.	8 000 adultes.		
			110,5	126
Total			228,1	256,7

En 1978, le montant des bons-vacances a été porté à 350 millions de francs, dans la perspective d'un doublement d'ici à 1983.

A ces aides des caisses d'allocations familiales, s'ajoutent les réductions de tarifs accordées par la SNCF au titre des billets de congés payés ; leur montant est évalué à 120 millions de francs par an, étant entendu que seuls 7 % des ayants droit utilisent cette possibilité.

III. — L'ADAPTATION PROGRESSIVE DES HEBERGEMENTS

La modification des goûts de la clientèle, le dépeuplement des campagnes, l'accès aux vacances d'un nombre croissant de Français (en longue période) ont transformé la demande d'hébergements touristiques depuis quelques années. Chaque type d'hébergement présente des problèmes spécifiques.

A. — L'hôtellerie.

I. — L'ÉVOLUTION DU PARC HÔTELIER

L'hôtellerie classée progresse chaque année. Depuis 1975, le nombre des chambres homologuées a augmenté de 8 %. On doit constater l'accroissement considérable du parc d'établissements « deux étoiles » : près de 17 000 chambres depuis 1975 et l'évolution favorable constatée pour les hôtels « une étoile ».

Les hôtels homologués du 1^{er} janvier 1975 au 1^{er} janvier 1978.

(Source : Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.)

ANNEE	HOTELLERIE HOMOLOGUEE											
	1 étoile.		2 étoiles.		3 étoiles.		4 étoiles.		4 étoiles luxe.		Total.	
	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
1975	9 425	169 633	4 832	129 420	1 658	72 481	296	23 672	77	12 301	16 288	407 507
1976	9 696	173 552	4 837	136 578	1 738	75 126	309	23 250	91	15 051	16 771	423 537
1977	9 888	174 091	5 076	138 197	1 771	78 471	321	22 773	99	15 010	17 155	428 553
1978	10 161	177 017	5 371	146 224	1 826	79 769	340	23 108	124	17 138	17 822	443 256
Solde de la période 1975-1978	736	7 384	539	16 804	168	7 288	44	564	47	4 827	1 531	35 749

L'accroissement du parc hôtelier (+ 25 % entre 1965 et 1977) résulte d'abord des constructions réalisées ces dernières années qui ont contribué à abaisser de soixante-dix ans à quarante ans environ l'âge moyen des établissements, mais il est également imputable aux rénovations d'hôtels anciens. Ce dernier mouvement explique la diminution du nombre des chambres et des établissements non homologués. Au 1^{er} janvier 1978, on comptait en effet 390 800 chambres dans 36 117 hôtels de préfecture, au lieu de 411 800 dans 38 818 hôtels de ce type au 1^{er} janvier 1977. En définitive, le parc hôtelier français apparaît comme le premier d'Europe, avec plus de 1,6 million de lits, avant l'Italie (1,5 million de lits), l'Allemagne ou la Grande-Bretagne (environ 950 000 lits). La politique d'aide publique à l'égard de ce secteur a donc été efficace.

On doit cependant regretter que les statistiques ne permettent pas d'appréhender l'évolution de l'hôtellerie rurale. La seule information disponible — le nombre d'établissements affiliés à la Fédération des Logis de France et Auberges rurales — fait apparaître une diminution constante du nombre des hôtels de zone rurale : en 1975, 663 hôtels et 5 399 chambres, en 1976, 630 établissements et 5 095 chambres, en 1977, 611 hôtels et 4 935 chambres. Cette évolution préoccupante va à l'encontre des objectifs de développement du tourisme dans l'espace rural.

2. — LES INVESTISSEMENTS DE L'HÔTELLERIE

Pour l'année 1977, le montant des investissements effectués dans le secteur de l'hôtellerie est évalué à 1 260,6 millions de francs, soit environ 68 millions de francs de moins qu'en 1976. En revanche, le montant des primes spéciales d'équipement hôtelier distribuées en métropole a considérablement augmenté : 30,391 millions de francs en 1977, au lieu de 13,5459 millions de francs en 1976. Ces aides ont permis la création de 4 362 chambres dans 160 hôtels en 1977 et de 2 624 chambres dans 63 hôtels en 1976. Un certain ralentissement est observé pour le premier semestre de 1978 : 16,9625 millions de francs ont été accordés pour 1 849 chambres et 73 hôtels nouveaux.

Primes spéciales d'équipement hôtelier.

	CATEGORIES			TOTAUX		
	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES			
1975 :						
Nombre d'hôtels.....	6	67	24	97	»	»
Nombre de chambres.....	712	3 103	1 179	»	4 996	»
Montant	2 337 500 F	12 867 900 F	6 479 100 F	»	»	21 677 500 F
1976 :						
Nombre d'hôtels.....	5	53	5	63	»	»
Nombre de chambres.....	130	2 308	180	»	2 624	»
Montant	789 000 F	11 613 400 F	1 143 500 F	»	»	13 545 900 F
1977 :						
Nombre d'hôtels.....	21	132	7	160	»	»
Nombre de chambres.....	322	3 759	281	»	4 362	»
Montant	2 264 500 F	26 246 500 F	1 880 000 F	»	»	30 391 000 F
Premier semestre 1978 :						
Nombre d'hôtels.....	6	63	4	73	»	»
Nombre de chambres.....	82	1 486	281	»	1 849	»
Montant	636 000 F	11 393 000 F	1 048 000 F	»	»	13 097 000 F

On relève le développement accéléré des établissements « deux étoiles », qui devrait permettre de satisfaire une demande potentielle importante ; selon les responsables de quelques chaînes hôtelières, le marché est loin d'être saturé. En comparaison, la création d'hôtels classés « une étoile » reste à un niveau modeste, alors que les besoins sont considérables. Un sondage récent a mis en évidence que 72 % des touristes français souhaiteraient séjourner à l'hôtel et que parmi ceux qui ont choisi un autre mode d'hébergement, 20 % l'ont fait pour des raisons financières. Dès lors, il paraît urgent de créer des établissements de catégorie « une étoile », qui répondent plus précisément à l'attente d'une grande partie de la clientèle française et étrangère.

On note une certaine stabilité dans la répartition géographique des primes : les régions Rhône-Alpes, Languedoc, Midi-Pyrénées, Corse, demeurent parmi les premières bénéficiaires des primes. Cependant, pour 1977 et 1978, l'accroissement des parts respectives de l'Auvergne et de la Bretagne doit être signalé.

Malgré les résultats obtenus, on peut s'interroger sur l'adéquation du régime actuel des primes aux besoins de l'hôtellerie et, plus généralement, aux impératifs de l'aménagement du territoire. N'est-il pas étonnant de constater que les crédits affectés à la prime spéciale d'équipement hôtelier soient consommés si lentement ? Certes, en 1977 et 1978, une certaine accélération est observée ; elle est vraisemblablement la conséquence de l'application de la nouvelle réglementation de 1976 et 1977. Mais cela est-il suffisant ?

Prime spéciale d'équipement hôtelier.

Consommation des crédits du 1^{er} janvier 1976 au 30 juin 1978.

ANNEES	CREDITS DE PAIEMENT	
	Dotation.	Consommation.
	Francs.	
1976	50 000 000	22 909 682,50
1977	40 000 000	29 854 434,08
1978 (premier semestre).....	42 400 000	22 755 398,53

On est tenté de répondre non, lorsqu'on sait que les difficultés persistantes de la petite hôtellerie ont amené les Pouvoirs publics à envisager d'autres aides complémentaires, telles que l'aide spéciale rurale. En février dernier, le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) a décidé d'étendre à la totalité des zones de montagne le régime spécial appliqué pour l'hôtellerie du Massif Central, à savoir : abaissement du seuil à dix chambres

nouvelles et 350 000 F d'investissements hors taxes. Le CIAT a également prévu l'institution d'une prime départementale à la modernisation des hôtels ruraux situés en montagne.

En ce qui concerne les prêts du FDES, on note une forte augmentation pour 1977 : 420,2 millions de francs, soit plus encore qu'en 1973 (406 millions de francs), année record depuis 1971. La répartition des prêts selon les catégories montre l'effort en faveur des hôtels « deux étoiles ». Un point positif doit être signalé : le volume des prêts accordés à des établissements non classés a été fortement augmenté : 66,5 millions de francs en 1977, contre 6,3 millions de francs en 1976 et 0,6 million de francs en 1975.

Répartition des prêts FDES accordés à l'hôtellerie.
(En millions de francs.)

	CATEGORIES					EN cours de clas- sement.	TOTAL
	NON classé.	1 étoile.	2 étoiles.	3 étoiles.	4 étoiles.		
France entière 1975.....	0,6	16,4	118,7	53,8	2,3	34,1	226,1
France entière 1976.....	6,3	39,7	143,6	22,4	15,6	31,6	259,5
France entière 1977.....	66,5	64,2	212,2	66,7	10,6	>	420,2

3. — LA PERCÉE DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE MODERNE

L'hôtellerie est une industrie lourde qui a attiré des groupes financiers importants intéressés par les établissements de luxe, mais aussi les « deux étoiles ».

En ce qui concerne les hôtels de catégories élevées, on doit signaler la prise de contrôle de plusieurs établissements de luxe traditionnels à Paris par un groupe financier arabe.

Notons, d'autre part, que la Société Sofitel a amorcé un redressement de sa situation financière et accroît ses activités dans le secteur de l'hôtellerie de catégorie intermédiaire.

Le développement rapide des « deux étoiles » est surtout le fait de quelques chaînes hôtelières modernes qui ont rationalisé la construction et les conditions d'exploitation de ces nouveaux hôtels. Ainsi doit-on signaler les efforts de la chaîne Ibis dans le domaine de la restauration.

Le dynamisme de cette branche est remarquable ; en 1979, on prévoit l'ouverture d'une centaine d'établissements, offrant à la clientèle 10 000 chambres « deux étoiles ».

L'irruption sur le marché de ce nouveau type d'hôtels peut être bénéfique pour la profession, dans la mesure où il ne supprime pas intégralement l'hôtellerie traditionnelle.

Une certaine concertation s'est instaurée entre indépendants et chaînes intégrées, notamment pour la gestion des hôtels « deux étoiles » — au sein de l'association ASMOTEC — afin d'échanger des informations techniques, d'organiser le marché, de mener des actions de promotion communes.

D'autre part, se sont constituées des chaînes volontaires qui représentent aujourd'hui 20 % de la capacité hôtelière française. Mais un effort supplémentaire apparaît nécessaire pour maintenir à un niveau suffisant l'activité de la petite hôtellerie, notamment en zone rurale. Sur ce point, votre commission tient à insister sur l'intérêt des petits établissements traditionnels qui rendent des services très importants. La rentabilité de leur exploitation doit être garantie ; or, trop souvent les tarifs maxima autorisés par les préfets sont trop bas, en particulier pour les hôtels saisonniers.

La décision récente d'autoriser les établissements saisonniers à bénéficier d'un différé d'amortissement de quatre ans au lieu de deux ans a recueilli l'accord de votre commission.

B. — Les hébergements à caractère social.

1. — LES VILLAGES DE VACANCES

Le tableau suivant montre l'évolution de la capacité d'hébergement des villages de vacances commerciaux et non lucratif.

ANNEES	NOMBRE DE VILLAGES			NOMBRE DE LITS		
	Secteur non lucratif.	Secteur commercial.		Secteur non lucratif.	Secteur commercial.	
1975	»	»	430	»	»	135 000
1976	»	»	465	»	»	148 700
1977	395	(1) 80	475	141 000	(1) 25 000	166 000
1978 (juillet).....	451	(1) 90	541	155 000	(1) 30 000	185 000

(1) La distinction entre lucratif et non lucratif n'a été faite qu'à partir de 1977.

Entre 1975 et juillet 1978, le nombre de lits disponibles a augmenté de 50 000, l'essentiel des équipements appartenant au secteur non lucratif. Ces opérations bénéficient d'aides diverses : primes spéciales d'équipement hôtelier, subventions du Ministère chargé du Tourisme, du Ministère de l'Agriculture, des caisses d'allocations familiales, prêts du FDES et du Crédit agricole. Ces aides peuvent être cumulées avec des subventions ou des bonifications d'intérêt accordées par les collectivités territoriales dans le cadre de contrats de pays.

Récapitulation des aides financières attribuées aux villages de vacances.

ANNEES	SUBVEN- TION tourisme.	SUBVEN- TION FIAT.	SUBVEN- TION agricul- ture.	COLLEC- TIVITES territo- riales (dépt. régions) (1).	CAISSES d'allo- cations familiales.	PRIMES	PRETS FDES.	PRETS CNCA.
1973	5 000	10 340	14 923			12 110	24 098	21 376
1974	9 800	1 732	9 273			8 403	51 573	23 774
1975	11 000	14 128	(2) 8 000		60 000	7 142	19 984	} Chiffres non com- muni- qués.
1976	10 621	2 256,5	(2) 3 000		80 000	7 383	15 159	
1977	12 100	0	(2) 5 000	(2) 2 000	80 000	15 967	42 663	
1978 (premier semestre)	4 307	1 050	(2) 5 000	(2) 3 000	>	10 115	26 100	

(1) Aides en subventions et bonifications d'intérêt.
(2) Estimations.

La répartition des primes, subventions (Tourisme et FIAT) et des prêts du FDES a été favorable à la région Rhône-Alpes, au Languedoc et au Midi-Pyrénées. L'année 1978 est marquée par une augmentation des subventions accordées à l'Aquitaine qui correspond au programme de développement prévu par la Mission d'aménagement.

Ces résultats doivent être rapprochés des objectifs définis par le VII^e Plan dans les programmes d'action prioritaires n^{os} 23 et 24. Les réalisations de villages de vacances — mesurées par l'effort financier de l'Etat — ont atteint un niveau convenable en ce qui concerne l'espace rural (51,72 % en 1978) alors qu'un retard considérable est observé pour le programme concernant le littoral (26,3 % en 1978) soit une moyenne de 26,3 % pour les deux programmes. Les dotations proposées pour ces PAP en 1979 ne permettront pas de combler le retard, les pourcentages d'exécution prévus pour l'exercice 1979 étant respectivement de 13,66 % et 10,09 %. En définitive, fin 1979, le taux de réalisation des deux programmes

Exécution des PAP concernant les villages de vacances.

	REALISATIONS (autorisations de programme).						OBJETIF VIF FDES (PAP) en francs 1978.
	1976		1977		1978		
	Francs 1976.	Francs 1975.	Francs 1977.	Francs 1975.	Francs 1978.	Francs 1975.	
	(En millions.)						
PAP 23 (espace rural) réalisation	6,975	6,440	7	5,91	4	3,16	30
PAP 24 (littoral) réalisation.	3,650	3,370	6,3	5,32	12,465	51,7 % 9,85	99,5
						18,64 %	
Total réalisation...	10,625	9,81	13,3	11,24	16,465	13,01 26,3 %	129,5

2. — LE CAMPING-CARAVANING

En 1978, l'effort d'équipement en terrains de camping classés s'est quelque peu ralenti par rapport à l'année précédente : + 73 262 places, au lieu de + 114 000 places ; + 153 terrains, au lieu de + 470 terrains. Cependant on doit souligner que, depuis 1971, la capacité d'hébergement du camping a progressé d'environ 60 %.

56 % des places sont gérées commercialement, 12,4 % appartiennent à des clubs, 1,2 % à des syndicats d'initiative, 29 % à des communes.

Evolution de la capacité d'accueil des terrains de camping classés.

ANNEES	NOMBRE de terrains.	NOMBRE de places.
1 ^{er} janvier 1971.....	4 700	1 060 000
1 ^{er} janvier 1972.....	4 935	1 143 200
1 ^{er} janvier 1973.....	5 055	1 205 500
1 ^{er} janvier 1974.....	5 314	1 370 000
1 ^{er} janvier 1975.....	5 525	1 450 000
1 ^{er} janvier 1976.....	5 700	1 505 900
1 ^{er} janvier 1977.....	6 170	1 620 000
1 ^{er} janvier 1978.....	6 323	1 693 262

Outre des subventions spécifiques attribuées exclusivement à des organismes sans but lucratif, certains campings peuvent bénéficier depuis peu d'une prime spéciale d'équipement accessible aux promoteurs privés. Des prêts du FDES peuvent être également accordés à un taux préférentiel pour des programmes d'un coût supérieur à 600 000 F et destinés à accueillir des touristes sur au moins les trois quarts des emplacements.

Les principales régions bénéficiaires des subventions du Ministère chargé du Tourisme ont été en 1977 la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, les Pays de Loire et l'Aquitaine. En 1978, la priorité de cette dernière région est renforcée, elle a reçu le tiers des subventions accordées pendant le premier semestre. Cela est conforme à la décision de réaliser sur la côte Aquitaine des opérations pilotes d'aménagement de camping.

Cependant, au regard des prescriptions des programmes d'action prioritaires, les dotations affectées au camping sont très inférieures aux prévisions. Le taux d'exécution est de 31,92 % en 1978, pour les campings en espace rural ; il est seulement de 26,77 % pour le littoral. En 1979, les réalisations atteindront seulement 13,61 % et 10,61 %, de sorte qu'à la fin de l'année prochaine, le taux d'exécution moyen des deux programmes camping sera de 39,91 %.

Exécution des PAP concernant le camping.

ANNÉES	PAP 23 (FRANCS 1975)		PAP 24 (FRANCS 1975)		TOTAUX	
	Autorisations de programme.	Pourcentage.	Autorisations de programme.	Pourcentage.	Autorisations de programme.	Pourcentage (art. 20).
	(Millions de francs 1975.)		(Millions de francs 1975.)		(Millions de francs 1975.)	
1976	6,060	13,17	6,410	6,28	12,470	8,423
1977	4,280	9,30	9,440	9,25	13,720	9,270
1978	4,346	9,44	11,459	11,23	15,806	10,879
Totaux	14,686	31,92	27,309	26,77	41,996	28,373
Budget prévu VII ^e Plan.....	46		102		148	

Le montant des prêts du FDES au camping en 1977 a été supérieur aux financements accordés par ce fonds en 1976 : 27,546 millions de francs en 1977, 20,494 millions de francs ; ces prêts ont permis de créer 27 225 places et d'en moderniser 9 600 en 1977, alors qu'en 1976 18 300 places ont été ainsi créées.

Les prêts attribués pendant le premier semestre de 1978 sont en croissance par rapport aux opérations similaires du premier semestre de 1977 : 13,083 millions de francs contre 9,935 millions de francs.

Notons qu'en 1977, le Languedoc a été le premier bénéficiaire des prêts (9,274 millions de francs) avant la Basse-Normandie et la Bretagne (plus de 3 millions de francs) ; la région Rhône-Alpes (2,2 millions de francs), les pays de Loire et l'Aquitaine (1,3 million de francs). Pendant les six premiers mois de la présente année,

2,5 millions de francs ont été accordés à la Provence-Côte d'Azur, 1,9 million de francs à la Bretagne, 1,8 million de francs au Languedoc, 1,3 million de francs à l'Aquitaine.

Plus de 20 % des journées de vacances d'été des Français sont recensées dans des campings, c'est dire l'importance de ce type d'hébergement qui vient en tête après les résidences principales ou secondaires de parents ou d'amis. Même si le camping n'est pas toujours choisi par goût — 38 % des habitants de la Région parisienne ayant choisi le camping pour leurs vacances se déclarent motivés par des raisons financières — il correspond à une part importante de la demande touristique actuelle. Moins coûteux pour le consommateur et moins prédateur pour l'environnement que les équipements lourds, le camping doit être encouragé notamment dans ses formes les plus souples telles que les aires naturelles de camping.

Votre commission tient à attirer l'attention du Gouvernement sur les disparités dans l'application de la réglementation des prix des campings communaux. Des terrains classés de qualité équivalente se voient imposer des tarifs maxima fort différents par les préfets, dès lors qu'ils ne sont pas situés dans le même département. Ne pas autoriser les communes à pratiquer des prix suffisamment rémunérateurs conduit à paralyser l'initiative municipale, alors que celle-ci est un élément essentiel du tourisme dans certaines régions.

Un autre type d'équipement de loisirs léger devrait retenir l'attention des Pouvoirs publics, il s'agit des parcs résidentiels ouverts à des caravanes, maisons mobiles, etc. Destinés principalement au tourisme de week-end, les parcs résidentiels peuvent constituer un substitut au développement inconsidéré des résidences secondaires et au « mitage » de certaines zones rurales.

3. — LES HÉBERGEMENTS RURAUX

Les hébergements ruraux sont considérés comme équipements de tourisme social en raison de la relative modicité des prix des prestations. Ils sont un élément moteur du développement du tourisme en espace rural, reconnu comme prioritaire par le VII^e Plan.

Bien qu'en valeur absolue, les chiffres soient encore modestes, la capacité d'accueil des hébergements ruraux augmente rapidement. Le nombre de lits des gîtes ruraux et communaux est passé de 88 225 en 1975 à 101 353 en 1976 et 114 662 en 1977. Pour les chambres d'hôtes, les chiffres ont évolué comme suit : 961 en 1975, 1 360 en 1976, 1 855 en 1977. Les régions les mieux dotées en gîtes sont la région Rhône-Alpes et l'Aquitaine. En outre, on comptait fin 1977, 611 campings à la ferme.

Ces opérations peuvent bénéficier de divers financements notamment du Ministère de l'Agriculture. En 1975 et 1976, les subventions accordées par ce Ministère ont été respectivement de 7,113 millions de francs et 10,685 millions de francs pour des gîtes communaux ; pendant les mêmes années, 7,064 millions de francs et 11,336 millions de francs ont été distribués pour des gîtes ruraux, des chambres d'hôtes et des campings à la ferme.

Ces aides publiques peuvent être accompagnées par des subventions des collectivités territoriales et des prêts du Crédit agricole.

Votre commission estime que la France dispose d'un potentiel d'hébergement touristique encore inexploité dans l'espace rural. L'amélioration du régime fiscal applicable aux locations meublées a été un premier pas. **Mais ne faudrait-il pas inciter tous les propriétaires, agriculteurs ou non, ruraux ou non, à mettre sur le marché de la location de tourisme, certains immeubles susceptibles d'être aménagés comme lieux de séjour de vacances ?**

IV. — LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

D'une façon générale, votre commission tient à réaffirmer le rôle fondamental des organismes locaux et régionaux de tourisme dans la concertation, la définition des schémas de développement et la coordination des actions d'aménagement. Une récente circulaire de juin 1978 du Ministre de l'Agriculture, relative au rôle des services départementaux de ce Ministère dans la mise en œuvre de la politique d'aménagement touristique a provoqué un vif émoi, notamment parmi les responsables des comités départementaux. Selon les informations communiquées à votre commission, une circulaire commune du Ministre chargé du Tourisme et du Ministre de l'Agriculture devrait bientôt se substituer au texte précité. Votre commission portera une particulière attention au respect d'un équilibre convenable, aux niveaux local et régional, entre responsables du Tourisme et services de l'Agriculture dans l'instruction à venir.

A. — L'espace rural.

Dans le projet de budget pour 1979, le Service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural (SEATER) bénéficie de 2,570 millions de francs d'autorisations de programmes supplémentaires par rapport à 1978, ces crédits ne constituent qu'une partie de la dotation affectée à l'espace rural dans le cadre du PAP n° 23 du VII^e Plan.

On rappellera brièvement que le SEATER s'emploie à mettre en valeur au bénéfice des ruraux le potentiel touristique des zones rurales en suscitant des initiatives au niveau local. Il favorise l'aménagement par les intéressés de structures d'accueil touristiques (hébergements, services), il mène des actions d'information pour faciliter la commercialisation des capacités d'accueil, il distribue des aides financières significatives en fonction des objectifs de développement du tourisme à moyen terme.

Le SEATER est intervenu dans l'élaboration des schémas régionaux de développement des loisirs.

Les instances locales et nationales participent à l'élaboration de ces schémas dont le but est de normaliser les informations afférentes aux loisirs, de délimiter dans l'espace les différentes fonctions de loisirs et de définir un programme coordonné de développement des équipements et de commercialisation des loisirs. Les divers types de loisirs et de tourisme doivent être pris en compte par ces schémas.

Avant même que le terme de « schéma régional de développement des loisirs » soit officiellement employé en mai 1975, quelques régions avaient entrepris une réflexion d'ensemble sur les loisirs et le tourisme, aujourd'hui achevée, il s'agit de l'Auvergne, du Limousin, de la Picardie et de la Provence-Côte-d'Azur. Des travaux sont en cours dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Poitou-Charente et Rhône-Alpes. Des schémas sont projetés dans les régions Alsace, Midi-Pyrénées et Pays de Loire. En définitive, on compte actuellement *onze schémas en cours ou achevés*.

Le SEATER a largement participé à la mise en place des « villages éclatés » et des « pays d'accueil ». Les « villages éclatés » institués comme groupements de gestion des hébergements chez l'habitant ont été, en de nombreux endroits, remplacés par des « pays d'accueil » destinés à développer de façon coordonnée hébergements et services. Du point de vue géographique, le pays d'accueil correspond généralement à deux ou trois cantons, alors que le village éclaté n'intéresse que les hébergements de quelques communes.

Actuellement, sur 117 pays d'accueil officiellement recensés, les deux tiers fonctionnent. Fondés sur une volonté de coopération intercommunale, les pays d'accueil bénéficient du concours d'assistants techniques, s'ils le désirent. Indiquons enfin que vingt-huit pays d'accueil sont visés par des contrats de pays, dix-neuf par des plans d'aménagement rural (PAR), neuf sont inscrits simultanément dans un contrat de pays et un PAR, cinq sont situés sur le territoire des parcs naturels régionaux.

On doit évoquer ici la participation du SEATER à la protection des *chemins ruraux*. En 1977 et 1978, 100 000 F ont été accordés par le Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement (FIANE) pour l'élaboration de *plans départementaux dans vingt départements*. A cela, s'ajoutent 600 000 F du budget du Tourisme. En définitive, on estime que ces plans sont en cours de réalisation dans une quarantaine de départements. Simultanément, des hébergements spécifiques sont aménagés sur les itinéraires les plus fréquentés ; huit associations régionales se sont constituées à cette fin ; l'aménagement de gîtes est financé conjointement par le Ministère de l'Agriculture, le FIANE, les EPR, les départements et les propriétaires.

L'aménagement touristique rural en 1977.

Bilan financier.

	ORIGINE DES CREDITS					Total.
	SEATER	SEATM	Agriculture.	Tourisme social.	FIANE	
	(En milliers de francs.)					
<i>Organisation de l'offre.</i>						
<i>Niveau national :</i>						
Aide à associations nationales.....	715	»	»	»	»	715
Formation, information, commercialisation	305	»	»	»	»	305
Etudes	100	»	»	»	»	100
	1 120	»	»	»	»	1 120
<i>Niveau local :</i>						
SRDL	402	50	»	»	»	452
Assistants techniques (région ou département)	1 122	370	»	»	»	1 492
	1 524	420	»	»	»	1 944
Total organisation.....	2 644	420	»	»	»	3 064
<i>Développement de la concertation intercommunale.</i>						
Pays d'accueil.....	1 978	684	240	12 000	»	14 902
<i>Randonnée.</i>						
Plans départementaux.....	295	60	»	»	1 206	1 561
Circuits et gîtes d'étape.....	1 177	560	260	»	1 494	3 491
Total randonnée.....	1 472	620	260	»	2 700	5 052
<i>Divers.</i>						
Promotion SET.....	720	»	»	»	»	720
Fonctionnement SEATER.....	672	»	»	»	»	672
FIC	165	»	»	»	»	165
Divers dont formation.....	62	200	»	»	»	262
Total divers.....	1 619	200	»	»	»	1 819
Total général.....	7 713	1 924	500	12 000	2 700	24 837

Les crédits Agriculture ne concernent que ceux attribués à la demande du SEATER.

L'aménagement touristique rural en 1978.
Bilan financier.

	ORIGINE DES CREDITS					Total
	SEATER 56-01-30.	SEATM 56-01-10.	Agricul. 61-72-30.	TS 66-01.	FIANE (1) FIAT.	
	(En milliers de francs.)					
<i>Organisation de l'offre.</i>						
Niveau national :						
Aide à associations nationales.....	542	385	>	>	>	927
Catalogues régionaux.....	1 497	150	>	>	>	1 647
Centrales réservation.....	490	195	>	>	>	685
	2 529	730	>	>	>	3 259
Niveau local :						
SBDL.....	770	150	>	>	>	920
Assistance technique (région ou département).....	685	363	>	>	>	1 050
	1 455	515	>	>	>	1 970
Total organisation.....	3 984	1 245	>	>	>	5 229
<i>Développement de la concertation internationale.</i>						
Contrats.....	>	400	>	>	>	400
Pays d'accueil.....	2 874	785	24 800	9 200	>	37 659
Total concertation.....	2 874	1 185	24 800 (2)	9 200	>	38 059
<i>Randonnée.</i>						
Plans départementaux de randonnée.	330	140	>	>	800	1 270
Circuits et gîtes d'étape.....	692	235	>	>	1 698	2 625
Total randonnée.....	1 022	375	>	>	2 498	3 895
<i>Divers.</i>						
Promotion SET.....	780	>	<	>	>	780
Fonctionnement SEATER.....	335	>	<	>	>	335
FIC.....	225	5	<	>	>	230
Divers.....	280	>	<	>	>	280
Total divers.....	1 620	5	<	>	>	1 625
Total général.....	9 500	2 810	24 800	9 200	2 498	48 808

(1) Au 1^{er} août 1978.

(2) Ce chiffre est donné sous réserve de confirmation détaillée du Ministère de l'Agriculture.

B. — La montagne.

Le projet de loi de finances pour 1979 propose une autorisation de programme de 17 millions de francs pour le service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (SEATEM) soit 1,53 million de francs de plus qu'en 1978.

La mise en œuvre du « plan neige » a permis d'accroître considérablement l'équipement de la haute montagne française — en Savoie, par exemple, on compte 165 000 lits contre 64 000 en 1964 — dans des conditions financières critiquées par la Cour des Comptes. Il importe aujourd'hui d'exploiter convenablement ces équipements et de les compléter dans la mesure où cela s'avère nécessaire, sans créer de stations entièrement nouvelles.

Depuis 1977, parmi les crédits d'équipement mis à la disposition du SEATEM, les stations anciennes ont reçu 5,24 millions de francs en 1977, 950 000 francs en 1978 et probablement 2 millions de francs en 1979 ; pour les stations nouvelles, la répartition est la suivante : 2,5 millions de francs en 1977, 2,6 millions de francs en 1978, 3 millions de francs en 1979 ; enfin pour les stades de neige les dotations sont de 3,8 millions de francs en 1977, 3,5 millions en 1978, 4 millions de francs en 1979. D'autre part, le SEATEM contribue à la préservation des sites et de l'environnement à hauteur de 2,4 millions de francs en 1978 et 3 millions de francs en 1979. Il participe également au PAP n° 23 pour la moyenne montagne (4,5 millions de francs en 1977, 4,2 millions de francs en 1978, 2,35 millions de francs en 1979). Les crédits affectés aux études et recherches et à l'assistance technique demeurent de l'ordre de 1 million de francs.

Parmi les activités du SEATEM, on soulignera celles concernant les extensions et réorganisations de stations existantes, les études sur le ski nordique, les retombées économiques du tourisme hivernal dans les Alpes du Nord, un système de mesure permanente de la fréquentation touristique, la concurrence internationale entre les stations de ski.

Votre commission estime que les études menées sur le ski nordique doivent être amplifiées en raison de l'intérêt économique de cette activité, qui connaît un succès croissant auprès de la clientèle.

Le nombre des skieurs de fond — 800 000 environ aujourd'hui — a doublé en deux ans. Au prix d'aménagements beaucoup moins coûteux qu'en haute montagne, des itinéraires de ski nordique peuvent être convenablement équipés, les massifs français offrent en ce domaine des possibilités qui doivent être exploitées.

Un autre aspect du tourisme en montagne mérite une attention particulière : il s'agit du développement de la fréquentation estivale. Certaines stations de montagne mènent avec succès une politique d'animation soutenue en été pour attirer et retenir le touriste qui ne pratique ni l'alpinisme ni la randonnée. Ainsi, à Flaine, le chiffre d'affaires de l'été 1978 représente 20 % du chiffre annuel, au lieu de 4 % en 1975 ; c'est un exemple à suivre.

C. — Le littoral.

Le service d'étude et d'aménagement du littoral (SEATL) n'est qu'une des nombreuses institutions compétentes en matière de littoral. Il est un service de synthèse chargé d'analyser la demande qualitative et quantitative et de dresser un bilan de l'offre d'équipements correspondants.

A l'égard du littoral, milieu fragile menacé par l'industrialisation, la pollution, l'encombrement, l'urbanisation, le SEATL mène plusieurs types d'actions. Ayant achevé l'inventaire, le service participe avec les autres administrations concernées à la mise en place d'une politique de protection. Il contribue à l'aménagement des plages, notamment en les dotant d'accès et services appropriés, et à la remise en état des stations balnéaires altérées par une croissance anarchique (suppression de la circulation automobile en bord de mer, aménagement de promenades, etc.).

D'autre part, le SEATL recherche de nouveaux modes de gestion de la flotte de plaisance, tant en ce qui concerne les infrastructures des ports de plaisance que les conditions d'utilisation des bateaux. Le nombre de ceux-ci s'est rapidement accru (87 000 en 1964 ; 420 000 en 1977), mais ils restent exclusivement à la portée de quelques privilégiés qui, souvent, naviguent peu ; d'où l'idée de rechercher des formes d'utilisation collective des bateaux de plaisance. D'autre part, il ne paraît pas possible de multiplier indéfiniment les ports de plaisance, équipements coûteux, alors que de nombreuses places sont occupées par des bateaux « ventouses ».

Enfin, le SEATL a procédé à des études sur le camping et a mené diverses actions d'information et d'animation.

Deux opérations intéressant le littoral qui relèvent plutôt de l'aménagement du territoire seront très brièvement rappelées ici. L'aménagement du Languedoc-Roussillon est très largement réalisé, malgré un certain laxisme, stigmatisé par la Cour des Comptes. Aujourd'hui, cette côte méditerranéenne draine une clientèle importante et le problème majeur est devenu la préservation de l'environnement et des autres activités économiques. Selon les informations disponibles, les plans d'occupation des sols en cours

d'élaboration font la part belle à l'urbanisation touristique, l'intervention de l'administration sera vraisemblablement nécessaire pour éviter un développement anarchique des stations touristiques languedociennes.

L'aménagement de la côte aquitaine entre dans une phase opérationnelle, notamment pour la construction de villages de vacances et l'équipement de terrains de camping. Il faut souligner l'intérêt de ces réalisations du point de vue du tourisme social, mais là aussi les excès de l'urbanisation devront être évités.

Utilisation des crédits du SEATL en 1977 et 1978

CREDITS en autorisations de programme.	1977	1978
1. -- Etudes et travaux :		
Sauvegarde des espaces naturels littoraux	1 700 000	1 200 000
Aménagement des plages.....	1 800 000	1 300 000
Stations balnéaires.....	741 700	500 000
Navigation de plaisance.....	1 600 000	1 300 000
Bases littorales de loisirs et de nature.	600 000	500 000
Camping	1 000 000	1 000 000
2. -- Action d'animation, d'information et divers	900 000	1 000 000
3. -- Fonctionnement	158 300	240 000
Totaux	8 300 000	7 040 000

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, **M. Barroux** a souligné qu'on parlait depuis quinze ans d'étalement des vacances sans faire le moindre progrès et que cette situation était particulièrement préjudiciable aux terrains de camping : les installations ne sont utilisées à plein qu'un mois par an ; de ce fait, les investissements ne peuvent être amortis, compte tenu des normes et des prix qui sont imposés.

Notant qu'une partie des crédits de la prime spéciale d'équipement hôtelier demeurerait inutilisée, **M. Beaupetit** a demandé que toutes les opérations hôtelières situées dans des zones concernées par un contrat de pays ouvrent droit à cette prime. Citant un exemple intéressant son département, le Tarn-et-Garonne, **M. Tajan**, lui aussi, a souhaité que les hôtels des cantons ruraux bénéficient de la prime spéciale d'équipement hôtelier.

Se félicitant de l'accroissement des crédits affectés à la promotion du tourisme à l'étranger, **M. Croze** a réitéré une recommandation formulée plusieurs fois déjà : il a demandé que, dans les pays où aucun service spécialisé n'est implanté, la propagande touristique soit effectuée par l'intermédiaire des chambres de commerce françaises à l'étranger ou de l'Union des Français de l'étranger.

Répondant aux orateurs, **M. Malassagne** a notamment précisé qu'à son sens, toutes les stations vertes devraient être primables au titre de l'équipement hôtelier.

* *

Sous réserve des observations qui précèdent, votre commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du Tourisme figurant dans le projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée Nationale.

ANNEXE I

CONTROLE DES PRIX ET DES PRESTATIONS DANS L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

A. — Contrôle de la réglementation des prix dans l'hôtellerie et la restauration depuis 1975.

ANNEE	NOMBRE de contrôles.	NOMBRE de procès-verbaux.
<i>1° Hôtellerie.</i>		
1975	41 713	494 soit 1,1 %
1976	40 204	770 soit 1,9 %
1977	37 026	644 soit 1,7 %
1978 (1).....	15 505	216 soit 1,4 %
<i>2° Restauration.</i>		
1975	45 367	394 soit 0,9 %
1976	59 417	772 soit 1,3 %
1977	46 571	1 027 soit 2,2 %
1978 (1).....	18 999	552 soit 2,9 %

(1) Premier semestre.

B. — Contrôle de la réglementation professionnelle.

	NOMBRE DE PLAINTES reçues par le bureau Conseil Touristes Services.	CONSTATS d'infractions.
1977	820	188
1978 (estimations).....	900	200

Principaux motifs de plaintes relevés :

- non-conformité de l'hôtel par rapport aux normes de classement ;
- mauvais accueil ;
- petit déjeuner facturé systématiquement, même si le client n'a pas l'habitude de le prendre, et sans l'en avoir informé au préalable ;
- dîner obligatoire dans un hôtel-restaurant pour avoir droit à la chambre ;
- annulation du client et demande de remboursement des arrhes ;
- réservation ferme avec des arrhes et confirmée par écrit, soit modifiée, soit refusée du fait de l'hôtelier ;
- prix majoré par rapport au prix affiché derrière la porte de la chambre d'hôtel ;
- prix non affichés ;
- suite à une réclamation formulée par un client à la réception, celui-ci se voit prié ou contraint de quitter l'hôtel. Le personnel n'hésitera pas à faire ses bagages et à les déposer à la réception ;
- refus d'accueillir les personnes seules.

ANNEXE II

PRINCIPAUX VILLAGES DE VACANCES OUVERTS EN 1978

06 - Juan-les-Pins	Le Bon Accueil.
17 - Saint-Trojan	Union coopérative.
17 - Meschers	CAF, Centre Ouest Atlantique.
24 - Sorges	Association Villages-Vacances-Familles.
26 - Die	Association Villages-Vacances-Familles.
33 - Lège	Association Villages-Vacances-Familles.
34 - Gruissan	Association Vacances-Promotion.
34 - Saint-Bauzille-de-Putois ...	Commune.
34 - Fraisse-sur-Agout	Commune.
34 - Clermont-l'Hérault	Commune.
34 - Gruissan	Caisse régionale d'assurance maladie du Massif Central.
38 - Alpe-d'Huez	Association des Centres de Vacances de l'Agriculture.
44 - Mesquer	CCAS.
56 - Groix	Association Villages-Vacances-Familles.
56 - Le Palais.....	Association Villages-Vacances-Familles.
64 - Souraïde	Les Hameaux du Soleil.
64 - Ascain	Les Hameaux d'Ascain.
65 - Saint-Lary	AREPOS.
65 - Saint-Lary	Chambre des métiers de Lot-et-Garonne.
65 - Piau-Engaly	SNIAS Bordeaux.
73 - Montricher-Albanne	Vacances PTT.
73 - Montricher-Albanne	Fédération Léo-Lagrange.
73 - Montricher-Albanne	Association Arc-en-Ciel.
74 - Lugrin	Comité d'établissement Aérospatiale.
76 - Val-de-Saane	Commune.
82 - Bruniquel	Commune.
85 - Vouvant	District urbain et rural de Fontenay-le-Comte.
64 - Sare	Union d'associations.